



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION**

**RESSOURCES HUMAINES**

Affaire suivie par : Nathalie LARRUE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET DES  
FINANCES

**N°D26-DRH-170**

**OBJET : ABONNEMENT LOGICIEL ATELIER SALARIAL DUO-ADELYCE**

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'adoption et le règlement des conventions nécessaires au fonctionnement courant de la Communauté d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € TTC ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes de disposer d'un outil performant permettant le suivi, l'analyse et la prospective de la masse salariale ;

Considérant la proposition commerciale transmise par la société **ADELYCE** relative à l'abonnement du logiciel **Atelier Salarial DUO**, destiné au pilotage et au suivi de la masse salariale de la collectivité, ainsi que la prestation de formation ;

Considérant que cet outil répond aux besoins de la Communauté de communes en matière de pilotage, de suivi et d'analyse des dépenses de personnel ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – De valider le devis de la société **ADELYCE**, pour l'accès au logiciel **Atelier Salarial DUO** d'un montant de 5700,00 euros HT soit 6840,00 euros TTC, ainsi que la prestation de formation pour un montant de 920 euros.

2°) – De signer ou d'autoriser le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer ledit devis ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

3°) – Précise que les crédits sont prévus au budget 2026,

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Certifié exécutoire le : 30 juillet 2026  
Reçu en Sous-Préfecture le : 30 juillet 2026  
Publié ou Notifié le : 30 juillet 2026



Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 30/07/ 2026  
Le Président,  
Jean-Jacques BROUILLET

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)